

Margency, le 16 mars 2026

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver dans ce dossier la fiche d'inscription 2026/2027 de votre enfant préremplie avec les informations le concernant. Vous pouvez y apporter des corrections nécessaires si besoin à l'encre rouge ou verte.

Merci de nous la retourner en mairie auprès du service scolaire accompagnée de ce dossier à compléter. Les inscriptions aux activités de la restauration scolaire, du centre de loisirs Les Marcyens ainsi que de l'étude surveillée pour l'année 2026/2027 **auront lieu du 4 mai au 30 mai 2026.**

**Nom, Prénom, dates et lieux de naissance des deux parents**

**Adresse postale :**

**Adresse mail :**

**Numéro CAF**

Merci de nous faire connaître les activités que votre enfant utilisera durant l'année scolaire 2026/2027.

Restauration scolaire :

Oui  Non

Centre de loisirs les Marcyens :

Oui  Non

Etude surveillée : Dossier réceptionné en mairie le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures.

Oui  Non

**Souhaitez-vous que votre enfant (nom, et prénom)**

Soit inscrit aux activités que vous avez choisies au-dessus les mêmes jours que l'année précédente ? Oui  Non

Si « non » merci de nous préciser vos souhaits :

- Soit selon un planning (attention vous devrez aller faire vous-même vos réservations sur le portail famille).
- Soit le lundi, mardi, jeudi, vendredi (entourer les jours souhaités ainsi, les repas et les activités des Marcyens et de l'étude surveillée seront automatiquement réservés pour ces jours).

Les parents ayant un enfant avec un dossier PAI autorisent la directrice de l'école à le transmettre en mairie : Oui  Non

Si « Non » vous devrez aller retirer le dossier auprès de la directrice de l'école et nous l'apporter en mairie pour signature.

### Restauration scolaire :

Repas sans porc :  Repas sans viande :

Pièces à fournir pour la restauration scolaire :

- Autorisation d'intervention chirurgicale (incluse dans le dossier),
- Attestation de travail de l'employeur pour Monsieur et Madame, et pour les professions libérales une attestation sur l'honneur,

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la restauration scolaire se trouvant sur le site internet de la mairie de Margency dans les onglets suivants : Enfance et Education, Restauration scolaire et Règlement intérieur

Margency, le

Signature,



### Centre de loisirs les Marcyens :

Merci de nous préciser si vous souhaitez changer les réservations des activités utilisées l'année dernière.

Oui  Non

Si « Oui » merci de nous préciser vos souhaits :

Préscolaire (7h à 8h30)  Postscolaire (16h30 à 19h)  Post étude (18h à 19h)

Préciser les jours pour chacune des activités :

Préscolaire :

Postscolaire :

Post étude :

Mercredi journée complète avec repas

Mercredi journée complète sans repas (uniquement pour les PAI alimentaire)

Mercredi matin  Mercredi après-midi  avec ou sans repas (entourer l'option choisie)

Vacances journée complète avec repas

Vacances journée complète sans repas (uniquement pour les PAI alimentaire)

#### **Mairie de Margency**

5, avenue Georges Pompidou  
95580 Margency

T 01 34 27 40 40

F 01 34 16 13 01

info@mairie-margency.fr  
www.mairie-margency.fr

 Ville-de-Margency



Vacances matin  Vacances après-midi  avec ou sans repas (entourer l'option choisie)

Occasionnellement  (Préciser sur quelle activité en l'entourant)

Les mercredis :

**De septembre à novembre 2026**

	02/09	9/09	16/09	23/09	30/09	7/10	14/10	4/11	11/11	18/11	25/11
<b>Journée complète</b>											
<b>Matin</b>											
<b>Après midi</b>											
<b>Avec repas</b>											
<b>Sans repas</b>											

*Occasionnellement : Merci de faire vos réservations sur le portail famille avant le 15 du mois précédent.*

**De décembre 2026 à février 2027**

	02/12	9/12	16/12	6/01	13/01	20/01	27/01	3/02	24/02	
<b>Journée complète</b>										
<b>Matin</b>										
<b>Après midi</b>										
<b>Avec repas</b>										
<b>Sans repas</b>										

*Occasionnellement : Merci de faire vos réservations sur le portail famille avant le 15 du mois précédent*

**De Mars à mai 2027**

	3/03	10/03	17/03	24/03	01/04	21/04	28/04	5/05	12/05	19/05	26/05
<b>Journée complète</b>											
<b>Matin</b>											
<b>Après midi</b>											
<b>Avec repas</b>											
<b>Sans repas</b>											

*Occasionnellement : Merci de faire vos réservations sur le portail famille avant le 15 du mois précédent.*

Margency, le

Signature,

**Mairie de Margency**  
5, avenue Georges Pompidou  
95 580 Margency

I 01 34 27 40 40  
F 01 34 16 13 01

info@mairie-margency.fr  
www.mairie-margency.fr

Ville-de-Margency



### De juin à juillet 2027

	2/06	9/06	16/06	23/06	01/07
<b>Journée complète</b>					
<b>Matin</b>					
<b>Après midi</b>					
<b>Avec repas</b>					
<b>Sans repas</b>					

**Occasionnellement** : Merci de faire vos réservations sur le portail famille avant le 15 du mois précédent.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité pour toutes les activités du centre de loisirs qui vous sont proposées d'inscrire vos enfants en précisant « Occasionnellement » si vous ne souhaitez pas inscrire votre enfant pour tous les jours des vacances et à ce moment ce sera à vous de faire vos réservations sur votre portail famille en respectant les délais de réservations précisés dans le règlement intérieur des Marcyens.

**Pièces à fournir pour le centre de loisirs les Marcyens :**

**Documents obligatoires à remettre pour que l'inscription soit validée :**

**Attestation d'assurance scolaire individuelle accident de l'enfant et extrascolaire en cours de validité.**

**La fiche de renseignements pour la Caisse d'Allocation Familiale**

**Documents facultatifs (uniquement si vous souhaitez bénéficier du quotient familial) : Photo d'identité**

**L'imprimé « calcul du quotient familial »**

**Photocopie de l'avis d'imposition de 2026 sur les revenus 2025**

**Photocopie du détail des aides perçues de la C.A.F du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.**

**En cas de problème contactez par mail le centre de loisirs à l'adresse suivante : [lesmarcyens@orange.fr](mailto:lesmarcyens@orange.fr). J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du centre de loisirs se trouvant sur le site internet de la mairie de Margency dans les onglets suivants : Enfance et Education, Centre de loisirs les Marcyens et Règlement intérieur.**

Margency, le

Signature,

**Mairie de Margency**  
5, avenue Georges Pompidou  
95580 Margency

T 01 34 27 40 40  
F 01 34 16 13 01

[info@mairie-margency.fr](mailto:info@mairie-margency.fr)  
[www.mairie-margency.fr](http://www.mairie-margency.fr)

 Ville-de-Margency

Pour l'Etude surveillée :

## ETUDE SURVEILLÉE 2026/2027 FICHE D'INSCRIPTION

L'inscription à l'étude surveillée sera soumise à une notion de priorité inversement proportionnelle à l'âge des élèves.

Les CM2 seront donc pris en priorité, puis dans l'ordre, les CM1, les CE2 et les CE1 en fonction des places disponibles et ce, si le dossier d'inscription a été remis dans la période d'inscription et validé par le secrétariat (dossier complet).

Les élèves de CP n'étant pas autonomes dans la lecture, les leçons et devoirs du soir, ne pourront être inscrits que s'il reste de la place et à partir du mois de janvier de l'année de CP (année scolaire).

Le service scolaire se réserve le droit d'étudier les situations exceptionnelles d'élèves maîtrisant la lecture et étant autonomes ou d'élèves à besoins pédagogiques particuliers. Ces situations seront étudiées avec le concours des enseignants des élèves concernés.

### Nom, Prénom, classe de l'enfant et formule choisie :

Temps Plein : 3 ou 4 jours

Préciser les jours souhaitez si 3 jours : Lundi, Mardi, jeudi, Vendredi

Mi-temps : 1 ou 2 jours

Préciser les jours souhaitez si 1 ou 2 jours : Lundi, Mardi, jeudi, Vendredi

Déclare inscrire mon enfant à l'étude surveillée pour l'année scolaire 2026/2027.

En raison de retards de plus en plus fréquents des parents pour venir chercher leurs enfants à la fin de l'Etude Surveillée qui se termine à 18h00 nous vous informons qu'après 2 retards de plus de 5 minutes, un tarif de 15 € sera appliqué à chaque retard.

Vous avez pour éviter cette situation 2 possibilités :

Soit, inscrire votre enfant à l'activité Post étude au centre de loisirs les Marcyens sans oublier de faire vos réservations 48h00 avant le jour souhaité. Sans réservation votre enfant ne sera pas pris en charge par le personnel du centre de loisirs,

Soit, autoriser votre enfant à rentrer seul après 18h05.

J'inscris mon enfant au centre de loisirs les Marcyens à l'activité Post Etude en faisant les réservations 48h00 maximum avant le jour souhaité.

J'autorise mon enfant, Nom, Prénom et Date de Naissance .....  
.....  
à rentrer seul après 18h05.

Je m'engage à m'acquitter auprès de la mairie de la facture dont le montant a été porté à ma connaissance.

Le règlement s'effectue à réception de la facture et le non-paiement dans les délais entrainera l'éviction de l'enfant.

Les groupes d'étude surveillée seront constitués entre le 30 mai et le 31 août en fonction du nombre d'encadrants s'engageant à assurer la surveillance d'étude sur la prochaine année scolaire à raison de 15 élèves par groupe et en respectant l'ordre de priorité établi.

Les familles seront averties par mail de l'inscription à l'étude ou de la mise en liste d'attente de leur enfant. La liste d'attente ouvre la possibilité de prise en charge par le centre de loisirs les Marcyens en garderie post scolaire de 16h30 à 18h

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'étude surveillée se trouvant sur le site internet de la mairie de Margency dans les onglets suivants : Enfance et Education, Inscriptions où vous trouverez tous les règlements intérieurs de chaque activité périscolaire.

Les dossiers d'inscriptions à la restauration scolaire, le centre de loisirs les Marcyens ainsi que l'étude surveillée sont à remettre uniquement en mairie « pas aux enseignants (tes) »  
Tous les dossiers d'inscriptions seront à rendre au plus tard le **30/05/2026**.

**Nous vous rappelons également que vos dossiers d'inscriptions ne seront acceptés que si vous êtes à jour dans le règlement de vos précédentes factures.  
Les dossiers d'inscriptions incomplets vous seront retournés.**

Margency, le

Signature,

Bien cordialement.

Michel PLAIGNAUD,

Maire Adjoint Enfance et Education.

## AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame  
Autorisons l'anesthésie de notre fils/fille  
au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention  
chirurgicale.

A \_\_\_\_\_ le,

Signature des parents ou représentant légal

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :  
(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies,  
traitements en cours, précautions particulières à prendre, etc.)

Il vous est possible également de transmettre des informations confidentielles au médecin ou à l'infirmière de  
l'établissement sous pli cacheté. Ils vous contacteront pour vous proposer la mise en place éventuelle d'un P.A.I.  
(Projet d'Accueil Individualisé).

**Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :**

A RENDRE EN MAIRIE AVEC LE DOSSIER  
UNIQUEMENT POUR LES ENFANTS  
ALLANT AU CENTRE DE LOISIRS LES  
MARCYENS



**FICHE DE RENSEIGNEMENT POUR LA C.A.F**  
**DOCUMENT OBLIGATOIRE POUR LE DOSSIER**

La Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise se propose d'apporter son soutien à l'accueil de loisirs municipal.

Cette aide étant soumise à un certain nombre de formalités administratives, nous vous remercions de compléter la fiche ci-dessous que **vous soyez ou non allocataire de la C.A.F.**

MICHEL PLAIGNAUD

Maire-Adjoint,

Enfance et Education

.....  
FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR LA C.A.F.  
.....

Nom de l'enfant :  Prénom :

Nom de l'enfant :  Prénom :

Nom de l'enfant :  Prénom :

Monsieur (Nom, Prénom, date et lieu de naissance)

Nom de l'employeur \* :

Adresse de l'employeur :

Madame (Nom, Prénom, date et lieu de naissance)

Nom de l'employeur \* :

Adresse de l'employeur :

\* Indiquer le nom complet de l'employeur

Date :



**A RENDRE EN MAIRIE AVEC LE DOSSIER  
UNIQUEMENT POUR LES ENFANTS  
ALLANT AU CENTRE DE LOISIRS LES  
MARCYENS**



**CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL**

Les familles qui ne résident pas dans la commune seront obligatoirement affectées à la tranche hors commune.

M.

Adresse :

Domicile  travail

Demande(nt) à bénéficier de la tarification modulée pour l'inscription de leur(s) enfant(s) :

Prénom du 1<sup>er</sup> enfant

Prénom du 2<sup>ème</sup> enfant

Prénom du 3<sup>ème</sup> enfant

Présente(nt) les documents nécessaires au calcul du quotient familial :

Photocopie **OBLIGATOIRE** pour joindre au dossier

REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE :

**Ligne n° 25 de l'avis d'imposition 2026 sur revenus 2025 (attention l'avis d'imposition 2025 ne sera pas validé)**

ALLOCATION ANNUELLE DE LA C.A.F. :

**Attestation des paiements perçues de la CAF du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 décembre 2025**

Avec le n° d'allocataire

NOMBRE DE PARTS FISCALES :

Nous vous rappelons que le quotient familial est égal à :

$$QF = \frac{\text{Revenu fiscal de référence} + \text{allocations annuelles CAF}}{\text{Nombre de parts fiscales} \times 12}$$

Soit QF égal à  qui détermine la tranche  de la tarification

En cas de changement de situation familiale (ex. naissance, divorce), le calcul du quotient peut être revu sur présentation de justificatifs et cela sans effet rétroactif.

**Signature des parents :**





## Formulaire d'autorisation image et voix - Mineur

Dans le cadre des activités organisées pendant l'accueil périscolaire et extrascolaire durant l'année 2026/2027, les agents de la mairie sont susceptibles de prendre des photos et des vidéos sur lesquelles peuvent apparaître votre enfant. Ces médias pourront être utilisés pour mettre en avant les actions mises en place par la mairie, ou lors d'un projet pédagogique réalisé avec les enfants. Afin de pouvoir enregistrer l'image, et/ou la voix de votre enfant et l'utiliser, nous recueillons votre consentement :

### Captation de la voix/l'image

Nous, soussigné(e)s .....et..... autorisons la mairie de Margency à :

Photographier notre enfant : .....

Le filmer et capter sa voix

### Diffusion de la voix/l'image

Nous autorisons la diffusion de son image et de sa voix sur :

Les publications municipales également disponibles sur le site internet de la mairie (magazine municipal, hors-série, brochure, plaquette, affiche, flyer, etc.)

Les réseaux sociaux de la mairie (Facebook, Instagram, Twitter, etc.)

L'affichage interne accessible uniquement aux enfants et aux agents de la mairie encadrant les activités

### Association de son identité à sa voix/son image

Nous donnons notre accord pour associer son nom et son prénom aux enregistrements :

Oui

Non

Fait à ..... Signatures :

Le (date) .....

La mairie de Margency collecte vos données et celles de votre enfant pour la gestion de son droit à l'image et à la captation de sa voix. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et sur vos droits, vous pouvez consulter la politique de traitement des données personnelles de la mairie (disponible sur demande à l'accueil ou par mail : [dpd@ciqversailles.fr](mailto:dpd@ciqversailles.fr)).

### Mairie de Margency

5, avenue Georges Pompidou

95580 Margency

☎ 01 34 27 40 40

☎ 01 34 16 13 01

[info@mairie-margency.fr](mailto:info@mairie-margency.fr)

[www.mairie-margency.fr](http://www.mairie-margency.fr)

 Ville-de-Margency

## RAPPEL POUR RETOURNER LES REGLEMENTS INTERIEURS DE CHAQUE ACTIVITES

Sur le site internet de la Mairie onglet « Enfance et Education » puis :

« Inscription » et au niveau de « Activités Périscolaires (Restauration Scolaire, Centre de loisirs, Etude Surveillée et Espace Ados) vous y trouverez tous les règlements intérieurs de chaque activité.

"Les informations recueillies sur ces formulaires seront conservées par la commune de Margency dans le but de procéder aux inscriptions des élèves dans les écoles de la commune et de tenir à jour la base élèves des écoles de la commune. Elles sont destinées au service scolarité et aux écoles de la commune et aux sous-traitants éventuels et sont conservées pendant cinq ans.

Conformément à la réglementation en matière de données personnelles (lois informatique et libertés et RGPD), vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, ou d'opposition en contactant le Délégué à la protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à l'adresse [dpd@cigversailles.fr](mailto:dpd@cigversailles.fr).

Vous disposez également d'un droit de recours auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en cas de violation de cette réglementation."

**TARIFICATIONS DU PERISCOLAIRE**

Le Conseil municipal du 16 février 2023 a fixé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 les tarifs de l'accueil de loisirs municipal.

Le calcul est le suivant :

$$QF = \frac{\text{Revenu fiscal de référence} + \text{allocations annuelles CAF}}{\text{Nombre de parts fiscales} \times 12}$$

Les familles désirant bénéficier de cette tarification devront remplir l'imprimé « Calcul du QF » et fournir lors de l'inscription :  
Une copie intégrale de l'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 complet et lisible

Attestation détail des toutes les aides perçues de la CAF du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025

Attention, le tarif maximum (tranche C) sera appliqué aux familles n'ayant pas fait calculer leur quotient familial et aucune rétroactivité ne sera possible sur les inscriptions antérieures.

**Accueil périscolaire **Lundi – mardi – jeudi – vendredi** (en période scolaire)**

QUOTIENT FAMILIAL	<b>Matin</b> De 07h00 à 08h20	<b>Soir</b> De 16h30 à 19h00	<b>Post étude</b> De 18h00 à 19h00
<b>Inférieur à 978€ (Tranche A)</b>	1.50 euros	3.75 euros	1.39 euros
<b>Compris entre 978€ et 1952€ (Tranche B)</b>	1.89 euros	4.37 euros	1.77 euros
<b>Supérieur à 1952€ (Tranche C)</b>	2.23 euros	4.84 euros	2.11 euros
<b>Hors commune</b>	2.25 euros	4.88 euros	2.13 euros

**TARIFICATIONS MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES**

Accueil périscolaire des **mercredis** et Accueil extrascolaire des **vacances Élémentaire** :

QUOTIENT FAMILIAL	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant	Tarif ½ journée sans repas	Tarif ½ journée avec repas
<b>Inférieur à 978€ (Tranche A)</b>	14.98 euros	10.70 euros	8.56 euros	5.35 euros	7.49 euros
<b>Compris entre 979€ et 1951€ (tranche B)</b>	20.06 euros	15.34 euros	14.16 euros	8.26 euros	11.80 euros
<b>Supérieur à 1952€ (Tranche C)</b>	22.94 euros	19.84 euros	19.22 euros	11.16 euros	14.88 euros
<b>Hors commune</b>	26.25 euros			13.75 euros	17.50 euros

**TARIFICATIONS MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES**

Accueil périscolaire des **mercredis** et Accueil extrascolaire des **vacances Maternelle** :

QUOTIENT FAMILIAL	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant	Tarif ½ journée sans repas	Tarif ½ journée avec repas
<b>Inférieur à 978€ (Tranche A)</b>	14.83 euros	10.55 euros	8.41 euros	5.35 euros	7.34 euros
<b>Compris entre 979€ et 1951€ (tranche B)</b>	19.91 euros	15.19 euros	14.01 euros	8.26 euros	11.65 euros
<b>Supérieur à 1952€ (Tranche C)</b>	22.79 euros	19.69 euros	19.07 euros	11.16 euros	14.73 euros
<b>Hors commune</b>	26.10 euros			13.75 euros	17.35 euros

## Règlement commun sur la tarification du périscolaire et de l'extrascolaire :

Le tarif « tranche C » sera appliqué aux familles n'ayant pas donné les documents nécessaires au calcul du quotient familial. Aucune rétroactivité ne sera possible sur les réservations antérieures.

Le tarif hors-commune sera appliqué pour les enfants non domiciliés à Margency (95580)

Les réservations uniquement pour les jours de sorties (Eurodisney, La mer de sable, Astérix etc.) seront tarifées avec un supplément comme suit : tarif de la journée + 50% du tarif de la sortie.

Pour les enfants apportant leur repas pour cause d'allergie **uniquement**, le prix de la journée à payer sera minoré de 2,50 €.

Le règlement se fait dès réception de la facture qui sera émise et envoyée sur votre compte famille par la Mairie tous les mois.

Pour toute information sur la tarification ou sur la facturation veuillez nous contacter par mail aux adresses suivantes : [scolaire@mairie-margency.fr](mailto:scolaire@mairie-margency.fr) et/ou [lesmarcyens@orange.fr](mailto:lesmarcyens@orange.fr).

Le Conseil municipal se réserve le droit de revoir les tarifs indiqués ainsi que le niveau des tranches de tarif si cette modulation devait déséquilibrer les finances de l'accueil de loisirs.